

Information réglementée

Paris, le 31 octobre 2023

Mise à disposition du rapport financier annuel de Malteries Franco-Belges

Malteries Franco-Belges informe le public que son rapport financier annuel au 30 juin 2023 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 31 octobre 2023. Ce document est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté sur le site Internet de la Société (<https://www.malteriesfrancobelges.fr>) ainsi que sur le site Internet de l'AMF.

